



Dans le cadre du dispositif PACTE (Parcours d'accès aux carrières de la fonction publique territoriale, hospitalière et de l'Etat), le ministère de l'écologie et du développement durable recrute 50 agents techniques de l'environnement en France métropolitaine.

<p>Emploi proposé :</p>	<p>Agent technique de l'environnement affecté à l'Office national de la chasse et de la faune sauvage (ONCFS).</p> <p>Les agents techniques de l'environnement participent, sous l'autorité de leur supérieur hiérarchique, aux missions techniques et de police de l'environnement dévolues aux établissements et aux services dans lesquels ils sont affectés, dans le domaine de la protection de la faune et de la flore, de la chasse, de la pêche en eau douce et de la protection des espaces naturels. Ils exercent notamment les missions qui leur sont prescrites par la loi en matière de police de l'eau, de la pêche, de la nature et de la chasse. A cet effet, ils recherchent et constatent les infractions aux réglementations pour lesquelles ils sont commissionnés et assermentés.</p> <p>Ils mènent des actions de surveillance, de gestion, d'aménagement et de mise en valeur du patrimoine naturel. Il sont chargés de collecter des données et de suivre ou de réaliser des études sur l'état des espèces et des milieux naturels. Ils participent à des actions d'accueil, de pédagogie et d'information auprès du public. Ils peuvent être appelés à participer à des plans ou des opérations de secours</p>
<p>Localisation géographique :</p>	<p>Voir l'avis de recrutement</p>
<p>Nature du contrat :</p>	<p>Contrat de droit public donnant vocation à être titularisé</p> <p>L'administration assure une formation en alternance représentant au moins 20% de la durée du contrat</p> <p>La titularisation en fin de contrat est subordonnée à un engagement d'accomplir une période de services effectifs dans l'administration ayant procédé au recrutement égale à deux fois la durée du contrat.</p> <p>Une formation qualifiante en alternance pendant au moins 20% de la durée du contrat dans un centre de formation.</p>
<p>Durée du contrat :</p>	<p>Le contrat est conclu pour une durée de 24 mois. Il commence par une période d'essai de 2 mois.</p>
<p>Rémunération :</p>	<ul style="list-style-type: none"> - 55 % du traitement minimum de la fonction publique pour les moins de 21 ans, soit 709, 56 euros brut mensuel ; - 70 % du traitement minimum de la fonction publique pour les plus de 21 ans, soit 903,08 euros brut mensuel ; - le cas échéant, indemnités de résidence, supplément familial de traitement, indemnités liées aux obligations de service pour le travail

	de nuit, des dimanches et jours fériés
Conditions requises :	<ul style="list-style-type: none"> - Etre âgé de 16 à 25 ans révolus - Etre sorti du système éducatif sans diplôme ou sans qualification professionnelle ou avec un niveau de qualification inférieur au baccalauréat - Etre de nationalité française - Jouir de ses droits civiques - Présenter un bulletin n°2 du casier judiciaire ne comportant pas de mentions incompatibles avec l'exercice des fonctions - Etre en situation régulière au regard du code du service national - Etre titulaire du permis de conduire les véhicules automobiles (catégorie B) - Etre titulaire d'un diplôme de natation reconnu par le ministère chargé des sports attestant de l'aptitude à parcourir au moins 50 mètres à la nage. Le diplôme est délivré par un maître nageur agréé
Inscriptions :	S'adresser à l'ANPE de votre lieu de domicile
Dates de dépôt des candidatures :	Du 30 octobre 2006 au 4 décembre 2006, terme de rigueur